

# BULLETIN HEBDOMADAIRE



SEMAINE 05 – JANVIER 2024



**DATES  
LIMITES**

## DETACHEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DES PREMIER ET SECOND DEGRES, D'EDUCATION ET PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE

*Note de service du 10-1-2024*

**D**es possibilités de mobilité par la voie du détachement existent :

- pour exercer des fonctions d'enseignement
- ou pour exercer des fonctions administratives, financières, juridiques...

Les postes proposés font généralement l'objet d'une publication sur les sites suivants :

- 1) <https://choisirleservicepublic.gouv.fr>
- 2) pour les postes dans les collectivités territoriales et établissements publics sur le lien [emploi-collectivites.fr](https://emploi-collectivites.fr)
- 3) <https://www.emploi-public.fr/>
- 4) les sites institutionnels des établissements recruteurs.

**E**n cas d'acceptation de la demande de détachement, les arrêtés individuels de

détachement seront adressés aux organismes d'accueil.

Pour le premier degré, l'arrêté sera transmis aux services départementaux dont relèvent les agents, pour notification aux intéressés ;

Pour le second degré, l'arrêté sera transmis aux services académiques dont relèvent les agents et aux agents concernés.

**L**e détachement peut être prononcé pour une période n'excédant pas cinq années. Il peut être renouvelé.

L'arrêté individuel de détachement en prévoit la durée. En cas de détachement sur contrat, la durée du détachement est conforme à celle mentionnée dans le contrat de recrutement.

POUR LES DOSSIERS  
COMPLETS DE DEMANDE :

Avant le 31 mars 2024 aux bureaux DGRH B2-1 et B2-4.

# CANDIDATURES A DES POSTES EN ANDORRE AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025 (PERSONNELS D'ENCADREMENT - ATSS)

**L**es candidats déposeront leur dossier sur Amandor-MEN :

<https://i-dqrh2-app.adc.education.fr/AMANDOR-MEN>

**L**e dossier devra être transmis, par la voie hiérarchique, accompagné des pièces justificatives auprès :

- du rectorat de Montpellier, bureau DPATE BPA (pour les personnels administratifs de catégories B et C),

- du bureau : DPATE BPE (pour les personnels d'encadrement)

- du bureau : DPATE BPT (pour les personnels techniques, sociaux et de santé)

pour le 26 février 2024 au plus tard.

## POSTE SPECIFIQUE DU SECOND DEGRE A WALLIS-ET-FUTUNA POUR LA RENTREE AUSTRALE DE FEVRIER 2024

**L**a vacance de poste suivante concerne un poste vacant au mouvement spécifique d'enseignants du second degré à Wallis-et-Futuna à compter de la rentrée scolaire australe de février 2024.

**P**our cela, il faut être enseignant certifié ou agrégé d'histoire-géographie titulaire de la certification complémentaire DNL niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Les dossiers de candidature, revêtus de l'avis du chef d'établissement, devront être transmis dans les quinze jours suivants la date de publication de cet avis à l'adresse suivante :

[secrtaire.dgrhb2-2@education.gouv.fr](mailto:secrtaire.dgrhb2-2@education.gouv.fr)

en précisant en objet : mouvement spécifique WF - HG - RS 2024 - NOM PRÉNOM.

**L**es dossiers de candidature devront être accompagnés des pièces suivantes, en un seul PDF :

1. une lettre de motivation,
2. un curriculum vitae,
3. une copie des deux derniers rapports d'inspection ou comptes-rendus de rendez-vous de carrière,
4. une fiche de synthèse de moins d'un mois à demander au gestionnaire académique,
5. une copie de l'attestation de certification DNL anglais.

**U**n entretien de recrutement sera organisé à distance. Les candidatures retenues seront soumises à l'avis de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.



## DATES LIMITES

POUR LE DEPOT DU DOSSIER :

Vendredi 02 février 2024

POUR L'ENVOI DES PIECES JOINTES AU DOSSIER :

Lundi 26 février 2024

POSTE A POURVOIR AU :

09 février 2024

# FORMATION DES MEMBRES DE JURY VAE

Compte tenu des spécificités propres aux jury, l'Éducation nationale forme tous les membres de jury de VAE. Cette formation doit être actualisée au moins tous les trois ans.

En cas d'interventions régulières d'un enseignant, et en l'absence de modifications majeures, une prolongation de la validité de la formation peut également être envisagée

Un dispositif de formation à distance, via la plateforme MAGISTERE (plateforme d'enseignement à distance), est accessible en se rapprochant de l'École académique de la formation continue (EAFC).

Personnel référent à l'EAFC :  
[francois.delbourg@ac-montpellier.fr](mailto:francois.delbourg@ac-montpellier.fr)

L'ordre de mission envoyé par l'EAFC couvre la totalité de la session de VAE.

## PERSONNELS DE DIRECTION : ACCUEIL PAR VOIE DE DETACHEMENT, INTEGRATION ET RECRUTEMENT PAR LISTE D'APTITUDE A LA RENTREE 2024

L'accueil par détachement donnera lieu à un recrutement sur profil pour une affectation académique. Une fiche descriptive d'emploi sera publiée par la direction de l'encadrement sur le site Choisir le service public à l'adresse suivante :

<https://choisirleservicepublic.gouv.fr/>

2024. Les candidatures au titre de la rentrée 2024 s'effectuent en ligne via le portail Colibris.

L'intégralité du processus de gestion est dématérialisée.

Ainsi, pour formuler une demande de détachement, vous devez compléter le formulaire à l'adresse

<https://demarches.colibris.education.gouv.fr/rh-detachement-pdir-candidature/>

entre le jeudi 1er février 2024 12 h 00 et le vendredi 15 mars 2024 12 h 00 (heure de Paris).

Le nombre de vœux académiques est fixé à 3 au maximum.



## DATES LIMITES

### DUREE ESTIMEE DE LA FORMATION :

Trois heures.

### PUBLICATION DES CANDIDATURES :

La fiche de poste descriptive sera publiée sur Choisir le service public entre le jeudi 1er février 2024 et le vendredi 1er mars

### ENVOI DES CANDIDATURES COMPLETES :

Entre le jeudi 1er février 2024 12 h 00 et le vendredi 15 mars 2024 12 h 00 (heure de Paris).

**Bonne semaine à tous !!!**

**Amicalement**

